

Parc Naturel Régional du Vexin français (PNR)

Créé en mai 1995, le Parc naturel régional du Vexin français est géré par un Syndicat Mixte qui regroupe la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines, les 98 communes et 6 communautés de communes adhérentes.

Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants.

Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

Les missions:

Les orientations du Parc sont inscrites dans une Charte qui engage ses signataires pour une durée de 15 ans. Préservation des patrimoines et développement économique local sont les 2 piliers de l'action menée au quotidien par les techniciens du Parc.

Selon le code de l'environnement, le rôle du Parc est de :

- protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et participer à des programmes de recherche.

Documents

[L'essentiel de la Charte 2007 - 2019 \(PNR\)](#)

[Les aides du Parc naturel régional du Vexin français aux particuliers, associations et entreprises](#)

Liens utiles

[Parc naturel régional du Vexin français](#)